

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0800

commune (s) : Saint Genis Laval - Irigny - Pierre Bénite

objet : **Zone industrielle La Mouche - Liaison la Mouche-les Sources - Requalification de la rue des sources - Autorisations de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le rapport qui suit concerne la poursuite des études de maîtrise d'œuvre de niveau projet de la liaison la Mouche-les Sources et le lancement des études de maîtrise d'œuvre de requalification de la rue des Sources dont le coût prévisionnel s'élève à 59 000 € TTC, opérations menées conjointement.

La Communauté urbaine a engagé un programme visant à requalifier les zones d'activités existantes de l'agglomération lyonnaise.

Dans le secteur du sud-ouest, la zone industrielle de La Mouche, située sur les communes d'Irigny, Saint Genis Laval et Pierre Bénite, délimitée par le chemin du Grand Revoyet et la rue Guilloux à l'ouest, l'A 45 et la rue du Stade au sud, la rue Jules Guesde au nord et le boulevard de l'Europe à l'est, a fait l'objet d'un diagnostic général.

Celui-ci a fait apparaître un certain nombre de difficultés ou dysfonctionnements majeurs, notamment en matière de circulation, de jalonnement et de signalétique.

Les difficultés de circulation au sein de cette zone industrielle se cristallisent particulièrement, du fait de flux de transits importants constatés aussi bien en entrée qu'en sortie, au niveau du rond point de La Mouche, du carrefour chemin des Mûriers, rue de La Mouche.

Sachant que l'allègement du trafic dans ce secteur ne pourra être effectivement résolu qu'à long terme avec une possible desserte des hôpitaux à partir de l'A 45, il est apparu nécessaire d'établir un plan d'actions à court et moyen terme visant soit la création de voies nouvelles, soit la requalification de voies existantes.

Parmi ce plan d'actions, il est apparu opportun de créer un deuxième itinéraire d'accès à la zone industrielle à partir de l'actuelle sortie A 45-Irigny, accès intéressant et attractif, susceptible d'alléger la circulation au niveau du rond point de La Mouche mais impliquant :

- la création d'une liaison entre la rue des Sources et la rue de La Mouche, au 43 de la rue de La Mouche, destinée par ailleurs à accueillir le point information de la zone industrielle,
- le réaménagement de la rue des Sources : cette rue présente en effet un trafic relativement faible au regard d'autres voies de la zone industrielle et dispose d'une réserve de capacité pouvant permettre une meilleure dispersion du trafic est/ouest au sein de la zone, sous réserve de remédier à son état très dégradé et de réaliser quelques aménagements.

Au terme de ce programme d'interventions, la Communauté urbaine de Lyon a confié, en vertu de l'article 314 bis du code des marchés publics, un marché public de maîtrise d'œuvre du cabinet Cribier en date du 17 juillet 2000 visant à assurer la conception des projets et assurer une assistance à la maîtrise d'ouvrage en phase travaux.

En ce qui concerne la liaison entre la rue des Sources et la rue de La Mouche, les études de maîtrise d'œuvre de niveau avant-projet ont été réalisées et validées par l'ensemble des services communautaires et les communes concernées fin 2001.

Une autorisation de programme individualisée de 154 000 € a été votée par le Conseil lors de sa séance en date du 18 mars 2002 pour permettre les acquisitions foncières nécessaires à cet ouvrage.

Une autorisation de programme individualisée complémentaire de 59 000 € est maintenant nécessaire pour poursuivre :

- les études de maîtrise d'œuvre de niveau projet sur la liaison la Mouche-les Sources,
- les études de maîtrise d'œuvre de niveau avant-projet et projet sur la requalification de la rue des Sources, les sondages et les levées topographiques.

Le montant des travaux de cet ensemble est estimé à 977 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 mars 2002 ;

DECIDE

1° - Autorise le lancement des études de maîtrise d'œuvre de niveau projet sur la liaison la Mouche-les Sources et de niveau avant-projet et projet sur la requalification de la rue des Sources.

2° - Cette opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de programme complémentaire sur l'autorisation de programme globale de développement économique ouverte au budget principal, pour un montant de 59 000 € en dépenses à mobiliser en crédits de paiement sur 2002 et 2003 - opération 477 - compte 231 510 - fonction 524.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,